



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 64392

Texte de la question

M. Arthur Dehaine appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les préoccupations de certaines associations familiales concernant la durée du congé de paternité. Des représentants de cette branche associative s'inquiètent de la rédaction du futur texte de loi qui ne devrait pas pénaliser les parents d'enfants issus de naissances multiples. Il lui demande donc si elle envisage de répondre à leur attente en fixant la durée du congé de paternité à dix jours ouvrables pour chaque enfant né.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé lors de la conférence de la famille du 11 juin dernier la création d'un congé de paternité de deux semaines destiné à conforter le lien entre le nouveau père et son enfant. Les dispositions législatives nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme sont actuellement examinées par le Parlement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Lors de la première lecture par l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'est déclaré favorable à l'allongement du congé de paternité pour les cas de naissances multiples. Dans ces situations, le congé sera donc porté à trois semaines.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Dehaine](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64392

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4204

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6625